



L'an deux mille vingt-cinq le 11 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 4 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. THOURON Jean Marc
M. RAKOTONDRAMANITREA Haja – M. GRANDADAM Daniel I- M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. GAY Gérard - M. RENAUD Claude
M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. BERNARD Philippe
M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric-

Procurations : M. BARTHELEMEY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA – M. MATHEY Dominique à M. CHANE Alain
M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE
GUERNIGOU Nicolas -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 16 décembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

DECHETS

12_12_2025

**Approbation de la grille tarifaire de la redevance incitative déchets ménagers 2026
à destination des résidences secondaires**

Vu la délibération n° 245/11/2017 par laquelle la collectivité s'est engagée à étendre la redevance incitative au bac à la levée à l'ensemble du territoire,

Vu la délibération du 23.11.2023 fixant la grille tarifaire relative à la redevance incitative au bac identifiable, à la levée, couplée avec le volume du bac pour l'année 2024,

Vu les prospectives financières 2024-2026 définies lors de la commission déchets/finances,

Vu l'avis du bureau du 28 novembre 2025,

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle :

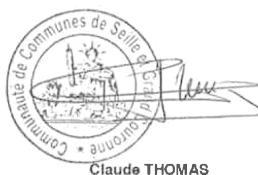
- Que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné avait réalisé une prospective financière prévoyant une augmentation linéaire de 7% par an de la redevance incitative d'enlèvement des déchets ménagers, sur la période 2024-2026,
- Que le résultat prévisionnel du budget 2025 présente un excédent en fonctionnement supérieur à celui envisagé lors de la construction du BP, notamment dû à des soutiens exceptionnels perçus cette année.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis du bureau communautaire qui s'est tenu le 28 novembre 2025, Véronique SCHEFFLER propose au conseil communautaire de :

- Conserver et appliquer la grille tarifaire 2025 applicable aux résidences secondaires au 1^{er} janvier 2026, selon l'annexe jointe à la présente délibération,
- Acter la réalisation, en 2026, d'une prospective financière pour la période 2027-2030.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** la grille tarifaire annexée à la présente délibération, relative à la redevance incitative déchets ménagers des résidences secondaires, à partir du 1^{er} janvier 2026,
- **Valide** le principe de l'élaboration d'une prospective financière pour la période 2027-2030,
- **Précise** que cette tarification est annuelle,



Claude THOMAS
2025.12.16 14:52:58 +0100
Ref:10080290-15198711-1-D
Signature numérique
le Président



ANNEXE A LA DELIBERATION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

REDEVANCE INCITATIVE DE 2025 Grille tarifaire ANNUELLE

RESIDENCE SECONDAIRE

Volume du bac	Part fixe annuelle (4 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 80 L	169 €	6 €
BAC 120 L	210 €	9 €
BAC 180 L	250 €	13.50 €
BAC 240 L	300 €	18 €